



Deuxième rencontre avec la DRH dans le cadre de la Négociation Annuelle Obligatoire

### Proposition des organisations syndicales en intersyndicale :

Une augmentation de 850 € annuelle brute pour tous les collaborateurs du Groupe

### Proposition complémentaire de la CFE-CGC :

#### **Augmentation de la participation de l'employeur sur l'article 83 pour la passer de 2,8% à 3,3% sur la Tranche 1 du salaire.**

Cette proposition est fondée sur les gains que l'employeur réalise suite à la disparition de la GMP (Garantie Minimale de Points) concernant tous les agents de maîtrise et les cadres dont les revenus sont inférieurs au salaire charnière.

### Proposition de la DRH

L'enveloppe globale validée par les Conseils d'administration est de 1,8% de la masse salariale répartis comme suit :

- 1% pour les augmentations individuelles (0,6% en primes et 0,4% en évolutions de salaires)
- 0,8% pour les augmentations collectives incluant 0,3% pour l'ancienneté

Il reste donc une enveloppe collective de 0,5% de la masse salariale déclinée comme suit :

- 1,2 % pour un salaire inférieur à 35.000 €
- 0,6 % pour un salaire entre 35.000 € et 55.000 €
- 0,45 % pour un salaire supérieur à 55.000 €

Avec un plancher de 250 € pour les collaborateurs gagnant moins de 20.833 € brut par an (soit 1150 collaborateurs concernés)

De plus, la DRH veut proposer aux collaborateurs qui le souhaiteraient de pouvoir travailler un certain nombre de jours de RTT. Une étude est en cours pour déterminer le nombre de jours RTT concernés et la façon dont ces journées travaillées seraient valorisées.

Cette proposition est trop floue aujourd'hui pour pouvoir vous donner des explications plus précises.

La DRH nous a rappelé que l'entreprise avait versé la « Prime MACRON » pour un montant de 3,5 M€.

Suite au tract intersyndical diffusé sur le thème de la NAO, la Direction a accepté de nous communiquer le montant des **réductions des coûts employeur** grâce à la baisse de certaines charges sociales, pour un montant estimé à **9 millions d'€**.

Nous attendons maintenant le retour de la Direction, notamment par rapport à la demande nous avons faite sur l'article 83.

Mais nous pouvons d'ores et déjà dire que :

**la répartition de l'augmentation par rapport aux tranches de salaires proposée par la Direction ne nous satisfait pas !**

**Une autre politique salariale et sociale est possible tout en maintenant les équilibres techniques du Groupe, sans que la variable d'ajustement ne porte QUE sur les frais de personnel !**

